

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 28 février 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-huit février deux-mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 22 février 2023

Date de Paffichage : 22 février 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : PASCAL Florent ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, PRADIER Éric, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Michel RISSE

**Objet : marché d'entretien des usines de traitement des eaux usées
CS202302003**

Le Président informe l'assemblée que le marché d'entretien des usines de traitement des eaux usées du SISPEC a été attribué par délibération CS202210005 à l'entreprise Alliance environnement.

Dans le cadre du contrôle de légalité, la sous-préfecture de Largentière nous demande le montant prévisionnel du marché qui n'a pas été mentionné dans la délibération du mois d'octobre. Il convient de compléter la délibération du mois d'octobre 2022.

A savoir :

Date d'effet du marché: date de notification du marché

Durée 4 ans

Estimation du montant des prestations : 144 000 € HT

Date d'envoi de l'AAPC et publicité sur la plateforme achatpublic.com et au BOAMP : 12/09/2022

Date limite de remise des offres: 10/10/2022 à 12h00

Estimation du montant des prestations annuelles au regard du BPU et DQE de l'offre d'Alliance Environnement : 48 000 € HT / an soit 192 000 € HT sur 4 ans

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à la majorité des membres présents (abstention C. MANIFACIER, F. PASCAL) la proposition du Président de complément de la délibération CS202210005 du Président telle que présentée et à signer tout acte se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

